

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 02 juin 2023

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement
de Thionville

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou
représentés : 13

Le 02 juin 2023, à 19h30, les membres du conseil municipal de la Commune de RETTEL, convoqués le 26 mai 2023, se sont réunis à la Mairie de RETTEL, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, Maire

Présents :

MM. SCHWENCK, LOGNON, HANDRICK, WUTTKE, GIGLIOTTI, CURCIC
Mmes BOCK, LONG, BRUDERMANN, ORTH

Absent(es) excusé(es) :

M. KEILMANN qui a donné procuration à M. SCHWENCK
M. GUININ qui a donné procuration à M. HANDRICK
M. VERCELLINO qui a donné procuration à M. LOGNON

Absent(es) : M. ADAMY, Mme MERSCH-DICOP

M. RENCK Fabrice, Secrétaire de Mairie, a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les points, ci-après, à l'ordre du jour, ont été débattus :

- Attribution des marchés de travaux pour la création du musée de la Maison de la Dîme et d'une ludothèque associée à RETTEL - Rectification
- Signature d'une Convention territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Moselle
- Demande de subvention au conseil régional Grand Est au titre du soutien au patrimoine classé au titre des monuments historiques
- Demande de subvention au Conseil Régional Grand Est au titre de l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité
- Avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec L'Atelier Grégoire André Architecture et Patrimoine
- Autorisation de commander et de solliciter une subvention dans le cadre du programme FUS@E
- Modification du taux de la Taxe d'Aménagement
- Location de la chasse communale 2024/2033- Commission Consultative Communale de Chasse (4C)
- Location de la chasse communale 2024/2033, consultation des propriétaires fonciers
- Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, au 01/01/2024
- Contrat d'exploitation de la STEU de RETTEL avec VEOLIA

→ (M. le Maire sur la base de l'art. L. 2121-10 du CGCT décide de retirer de l'ordre du jour le point « Vente d'un terrain à OPEN 57 au lieu-dit « Gleine Gemeindeteile » »